
Covid-19 – La Ville de Romans s’adapte

Au regard des nouvelles restrictions annoncées par le président de la République, le 31 mars dernier, pour tenter d’endiguer la propagation du virus, la Ville de Romans se mobilise à nouveau pour maintenir et adapter son offre de service public.

- **Services publics communaux** : La Ville de Romans reste présente à vos côtés: l’accueil Mairie [+] et le Centre communal d’action social restent ainsi ouverts au public. Les autres services (sécurité, propreté...) continuent également à fonctionner.
- **Service Minimum d’accueil (SMA)** : La Direction Education et Famille met en place, du mardi 6 au vendredi 23 avril un Service Minimum d’Accueil gratuit pour les enfants des personnels de santé et de toutes les professions indispensables à la gestion de la crise (pompiers, forces de police...). Le SMA concerne les enfants âgés de 3 à 11 ans, scolarisés dans une école de Romans ou ayant un parent qui réside ou travaille à Romans. Pour en bénéficier, un certificat de travail suffit, dans la mesure où le/la conjoint(e) ne peut télétravailler. Inscription la veille avant 14h pour le lendemain à l’adresse mail suivant : sma@ville-romans, en précisant le(s) jour(s) souhaité(s) et l’horaire. Une réponse sera adressée afin de confirmer l’inscription. Le SMA se déroulera dans les écoles Jean-Monin et Simone-Veil, rue Emile-Ollivier, de 7h30 à 18h30, du lundi au vendredi. Il sera encadré par des personnels qualifiés de la Direction Education et Famille. Prévoir un repas froid si l’enfant reste durant le temps méridien.
- **Vaccination**: Les vaccinations sont maintenues au centre des Cordeliers: vaccins possibles pour les plus de 70 ans depuis le 31 mars ; à partir du 15 avril pour les plus de 60 ans et du 15 mai pour les plus de 50 ans. Pour mémoire, le centre de vaccination des Cordeliers est ouvert, **sur rendez-vous uniquement** au 0 800 009 110, du lundi au samedi, de 8h30 à 17h30, dans le respect des mesures sanitaires et de distanciation. La vaccination est gratuite sur présentation de la carte vitale. Elle est effectuée par des professionnels de santé et sous le contrôle d’un médecin.
- **Pass’vacances** : Les Accueils de loisirs seront fermés pendant les vacances scolaires, de même les Pass’sport ne pourront pas être maintenus.
- **Marchés** : Les marchés alimentaires sont maintenus ; en revanche, les marchés textiles sont suspendus.